Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260211_03-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026 **N° 20260211_03**

OBJET • Création de postes

Nombre d'élus communautaires • 15
Présents • 08
Pouvoirs • 03
Votants • 11

Par convocation en date du 6 février 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mercredi 11 janvier 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • Olivier BELLEC, Guy PAGNARD, Sonia DOUX-BETHUIS, Gérard MARTIN, Annick MARTIN, Jacques RANNOU, Michel COTTEN, Michel LOUSSOUARN

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • Marc BIGOT (pouvoir à Annick MARTIN), Catherine ESVANT (pouvoir à Sonia DOUX-BTHUIS), Sonia MARREC (pouvoir à Olivier BELLEC)

ABSENTS EXCUSÉS • Christian DAUTEL, Quentin LE GAILLARD, René LE BARON, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20200723_04 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Gérard MARTIN

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260211_03-DE

Olivier BELLEC expose que dans le cadre de la prévision budgétaire 2026, plusieurs créations de poste sont envisagées :

- **Au sein de la Direction Eau et Assainissement**

La Direction eau et assainissement de CCA gère deux budgets annexes cumulés de 56M€.

Les besoins de gestion et de suivi de ces budgets sont importants et nécessitent une expertise spécifique aux budgets de l'eau dont les recettes dépendent des redevances eau potable et assainissement définies par le « prix de l'eau ».

La Direction des affaires financières de CCA ne dispose pas du temps disponible et de ces compétences spécifiques au budget de l'eau. Elle ne dispose pas non plus de la connaissance du suivi des recettes, étroitement liée au rythme des facturations effectuées par la DEA, et au suivi des subventions spécifiques à ces budgets.

Des prestations externes sont régulièrement sollicitées notamment pour réaliser des prospectives financières, des mises à jour régulières et des impacts sur le prix de l'eau.

Au vu des enjeux financiers, il apparait nécessaire de renforcer les compétences internes à la DEA pour améliorer la gestion de ces budgets, le suivi de l'exécution budgétaire, le suivi de trésorerie et les prospectives financières, en recrutant un responsable finances.

Ce responsable aura également en charge le suivi des marchés publics, des subventions et de la régie totale de recettes et d'avances, créée en janvier 2026.

La réorganisation de l'actuel service administration/relations aux abonnés acterait donc la scission de deux équipes :

- Une équipe relations aux abonnés
- Une équipe finances-marchés publics sous la direction du responsable restant à recruter et encadrant 3 agents dont la régisseuse principale en charge de la régie totale de recettes et d'avances.

Il est donc proposé la création d'un poste de responsable finances-marchés publics, à temps complet, filière administrative, catégorie B à A, Rédacteur à Attaché.

- **Au sein du réseau des médiathèques**

Le projet de territoire 2021-2026 visant à faciliter l'accès à la culture pour tous, promouvoir la pratique et l'éducation artistiques et culturelles se concrétise par des projets de construction et de réhabilitation de médiathèques.

A Melgven, la médiathèque communautaire ouvrira ses portes en 2026 (fin des travaux prévue pour mai 2026).

Compte tenu des enjeux liés à la mise en service de cet équipement culturel (augmentation des surfaces, élargissement des horaires, amélioration de l'offre de services), il est proposé de créer un poste supplémentaire pour le réseau des médiathèques. La mission principale de l'agent sera d'assurer et participer à l'accueil du public, la médiation des collections, la gestion d'un domaine documentaire et l'animation du lieu.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260212-20260211_03-DE

Il a été convenu par délibération du 28/09/2017, d'un cofinancement des médiathèques communautaires entre les communes et l'agglomération. Les charges nouvelles induites par ces projets en fonctionnement, impliquent une participation à 50/50 entre commune et CCA (emploi, collections, animation).

Il est donc proposé de créer un poste d'agent médiathèque à temps complet pour le réseau des médiathèques (résidence administrative : Melgven) calibré en catégorie C, filière culturelle (adjoint du patrimoine / adjoint du patrimoine principal 1ère classe) à pourvoir à compter du 1er juin 2026.

Par délibération n°2020/07/23-04 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour « procéder à la modification du tableau des emplois pour des recalibrages de postes existants ainsi que pour la création de postes présentés au Rapport d'Orientations Budgétaires et dans le rapport budgétaire, dont les crédits sont inscrits au budget, et précéder aux suppressions de postes afférents, après avis favorable de la commission », et considérant l'avis favorable de la commission moyens généraux du 4 février 2026,

À 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le bureau communautaire :

- **Valide** la création d'un poste de responsable finances-marchés publics, à temps complet, filière administrative, catégorie B à A, Rédacteur à Attaché, à pourvoir au 1er juillet 2026, étant précisé que la personne pourra également être recrutée sous la forme d'un contrat de droit privé,
- **Valide** la création d'un poste un poste d'agent médiathèque à temps complet pour le réseau des médiathèques (résidence administrative : Melgven) calibré en catégorie C, filière culturelle (adjoint du patrimoine / adjoint du patrimoine principal 1ère classe) à pourvoir à compter du 1er juin 2026.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 11 février 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT CCA